

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**RÉUNION DU SAMEDI 18 MARS 2023 à 10.00 h**

-  
**MAISON DES ASSOCIATIONS**  
**11 rue Caillaux – 75013 PARIS**

-  
**COMPTE-RENDU**

L'assemblée générale ordinaire annuelle de FNE Ile-de-France s'est tenue le samedi mars 2023 à 10.00 h. Elle a réuni 20/35 membres présents ou représentés, représentant 292/328 voix. Des associations affiliées à nos membres étaient également présentes, ainsi que les salariés de l'association.

**1. Validation du compte-rendu de l'assemblée générale 2022, vote**

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 14 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

**2. Rapport moral des co-présidents, vote**

Le rapport moral est présenté à deux voix, par Muriel MARTIN DUPRAY et Luc BLANCHARD co-présidents. FNE IdF a agi sur tous les fronts en 2022. On n'a pas eu que des succès, par exemple sur le plan juridique on a perdu des contentieux, voir la construction de la gare en plein champ sur le Triangle de Gonesse.

Mais il n'y a pas que le juridique et l'année a été marquée par des moments forts et marquants qui seront évoqués dans le rapport d'activités, en particulier le colloque « eau » régional clôturant deux ans de colloques départementaux qui ont abouti à cet évènement organisé sur deux jours. Sont cités également les colloques avec nos partenaires énergéticiens, RTE et ENEDIS.

La révision du SDRIF qui pose des problèmes et suscite des attentes de notre part nous a amenés à beaucoup travailler sur l'élaboration du dit « SDRIF-E », comme environnemental, en participant à la concertation régionale. Nos travaux ont abouti à l'organisation d'une rencontre sur le SDRIF-E, avec interventions de l'Institut Paris Région, du CESER, d'élus régionaux.

Forte mobilisation avec la campagne « Laisse Béton » pour la défense des terres agricoles, action de sensibilisation afin de faire percevoir l'urgence, surtout dans l'optique de la révision du SDRIF. Mise en avant de notre revendication pour que sur l'Île-de-France, déjà très bétonnée, on passe de l'objectif zéro artificialisation nette « ZAN » à l'objectif zéro artificialisation brute « ZAB ».

Muriel MARTIN-DUPRAY souligne qu'elle apprécie fortement le partage de la charge de président grâce à la mise en place d'une co-présidence en 2020 et estime que c'est la condition pour pouvoir durer, avec répartition du travail, présence accrue dans différentes instances, manifestations, etc.

Nous poursuivons notre présence dans le dialogue environnemental, notamment au travers de notre participation dans de nombreuses commissions, c'est aussi une manière de faire passer nos propositions.

Notre rôle en tant que tête de réseau c'est aussi d'être un laboratoire dans lequel on développe de nombreux outils. Exemple de « cartovégétation » mis au point parce que le MOS constitue une maille trop large et permettant de tracer les couloirs de biodiversité, projet désormais coordonné par Antoine Le MANCHEC et développé dans les fédérations départementales.

**France Nature Environnement Ile-de-France**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement  
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS  
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - **fne-idf.fr**

Programme de formations ouvert aux adhérents des associations affiliées, coup de chapeau à « Sentinelles de la Nature » et sa déclinaison en Île-de-France pilotée par notre juriste Maxime COLLIN. Il est rappelé que celui-ci est susceptible de dispenser des conseils juridiques avec participation afin de contribuer au financement de son poste.

Enfin l'activité et le dynamisme de notre directrice, Margot HOLVOET, grâce à qui, après la période perturbée du COVID, le local est devenu une véritable ruche sont salués.

Le rapport moral suscite les applaudissements de l'assistance. Par ailleurs, il est rappelé le travail réalisé par Pierre SALMERON depuis de nombreuses années, qui a permis que Cartovégétation voit le jour.

### **Approbation à l'unanimité du rapport moral.**

## **3. Retour sur l'année 2022**

### **3.1 Rapport d'activité 2022 par les co-présidents, vote**

Le rapport d'activité avait été joint à la convocation à l'assemblée générale. Il est présenté en s'appuyant sur un support de présentation illustré projeté devant l'assemblée. Les co-présidents, reviennent notamment sur :

#### **Les « Moments phares » de l'année 2022**

- Campagne « #Laisse Béton – sanctuarisons les terres agricoles », Luc BLANCHARD revient le concours photos avant/après bétonisation et artificialisation des sols, la campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Cette campagne est à l'origine de notre réflexion sur le « ZAB », zéro artificialisation brute qui a abouti à l'élaboration de notre plaidoyer. L'État prévoit le « ZAN », zéro artificialisation nette, à l'horizon 2050. Mais l'Île-de-France étant proportionnellement à sa surface la région la plus artificialisée, nous estimons qu'il faut aller plus vite et tendre vers le ZAB. Notre pétition a recueilli 5500 signatures.
- Colloque des 7 et 8 novembre 2022 « la ressource en eau en Île-de-France dans un contexte de dérèglement climatique », Muriel MARTIN-DUPRAY souligne que le challenge de réunir 400 personnes a été atteint, les animateurs et intervenants ont été très performants. Présence des fédérations et nombreuses institutions et entreprises agissant. Remerciements à Françoise BÉHAR et le groupe de travail qui l'a accompagnée. Il s'agit désormais de continuer à être présent dans les instances.
- Révision du SDRIF, Luc BLANCHARD indique qu'il ne faut pas se faire d'illusions et que nous n'avons pas convaincu, la version 1 du projet de SDRIF-E ne retiendra pas le ZAB que nous appelons de nos vœux. Il y aura un chiffrage du nombre d'ha artificialisables d'ici 2040 (10 600 ha).
- Elections législatives, Muriel MARTIN-DUPRAY évoque l'interpellation des candidats sur le sujet de la sanctuarisation des terres agricoles. Dix se sont réellement engagés au cas où ils seraient élus.

#### **Des victoires et avancées, dont**

- Confirmation en appel de l'annulation des projets immobiliers « 1000 arbres » et « Ville multi-strates ».
- Condamnation de l'État pour la mauvaise qualité de l'air, par le Conseil d'État.
- Réduction du bruit des grands aéroports, le Conseil d'État donne raison aux associations la Direction du Transport Aérien ne peut pas être l'autorité compétente indépendante pour la gestion du bruit autour des grands aéroports.

## **Le Fonctionnement**

Margot HOLVOET souligne que l'équipe travaillant autour d'elle a été renforcée. Elle contribue à mieux :

### ➤ **Fédérer**

- Informer les associations membres (magazine LIAISON, la lettre au réseau hebdomadaire, le site internet, le séminaire de rentrée).
- Former les membres des associations (10 sessions en 2022, réparties sur quatre cycles de formation)
- Fournir une aide juridique aux associations.
- Coordonner des projets communs (animation du réseau Sentinelles de la Nature (extension sur toute la France après avoir été initié par la fédération Rhône-Alpes), Cartovégétation, Reconnect.
- Nouer et entretenir des partenariats (Pacte du pouvoir de vivre, OFB, MR Ae, Région IdF, CNDP)
- Participer au dialogue environnemental (commissions etc.)

### ➤ **Sensibiliser le grand public, les entreprises, les collectivités**

- Partenariats avec les entreprises
- Interventions qui ont du sens, en lien avec nos activités.
- Réunions de médiation entre entreprise et association sur les sujets qui posent problème. Objectif de modification du projet, voire d'annulation du projet.
- Jouer sur le tableau communication et de la mauvaise publicité dans le cas par exemple d'un méthaniseur qui fonctionne mal.

Il est souligné que nos financeurs sont dans une optique pluri-annuelle et que la priorité du Conseil régional Île-de-France est l'adaptation au changement climatique.

Luc BLANCHARD revient sur l'organisation du travail sur le projet de SDRIF-E, avec la mise en place d'un groupe de travail dédié, dans lequel toutes les fédérations départementales sont représentées afin de réfléchir ensemble sur nos souhaits à l'échelle de la région. Ces travaux ont abouti à la publication d'un premier document « 10 mesures pour réussir le SDRIF-E », complété par un focus sur l'aérien, sur la Seine, sur l'économie circulaire, avec l'aide de Louama MESTROT, en alternance pour concrétiser notre plaidoyer.

Autres sujets : réconcilier nature et aménagement du territoire, développement du projet cartovégétation consistant à élaborer des cartes à l'échelle de l'arbre, à prendre en compte le déplacement des espèces. On pourra s'appuyer sur ces cartes lors de l'élaboration des PLUi.

A l'issue de ce rapport d'activité, les échanges avec l'assistance ont porté sur des sujets variés, notamment :

- Le « Grand Paris », ce projet n'est-il pas en contradiction avec l'aménagement du territoire ?

Luc BLANCHARD, concernant la métropole du Grand Paris rappelle que les villes frontalières de la Grande couronne étaient invitées à s'y rallier. C'est une tranche de plus dans un mille feuille déjà indigeste. Au lieu de simplifier, ça ne fait que complexifier. La MGP a la compétence GEMAPI. Les départements et la région, les intercommunalités, les EPT, restent importants. Tout ça ne va pas dans le sens d'une simplification.

- Quel lien avec la recherche, fait-elle partie des axes de développement de FNE IdF ? (Christophe ROTURIER, FNE Seine-et-Marne)  
Luc BLANCHARD confirme que l'on est bien dans cette dynamique-là. Exemple de notre démarche dans la préparation de nos prochaines rencontres sur la forêt. On part d'un constat scientifique, de données objectives afin de fonder un positionnement.
- La séquence éviter, réduire, compenser (ERC), FNE IdF a-t-elle accompagné une action de compensation ? (Michel LAVAL, Joinville Ecologie)  
Pierre SALMERON (Sud Environnement) indique que par exemple, rien n'a été fait pour empêcher de construire sur tout le parcours du Tramway T10, qu'il n'est pas favorable au « ZAB » car il y a risque de renvoyer aux calandes grecques un objectif précis. Il est favorable par contre à l'application de la loi biodiversité 2016 (continuités écologiques – tous les 300 m un espace de nourrissage...)  
Maxime COLLIN indique que sur la compensation on a entamé à FNE IdF un travail sur le suivi des mesures compensatoires pour vérifier leur réelle mise en œuvre (mission de Yoann MALEK en stage de trois mois). Des entretiens ont été menés avec le CNPN, l'OFB, la DRIEAT, les associations concernées. Question : a-t-on abouti à l'objectif légal de zéro perte de biodiversité ? Les premiers constats sont que les mesures compensatoires sont très rarement satisfaisantes, qu'il n'y a pas de suivi national.
- SAGE, Catherine GIOBELLINA (Union des Amis du PNR de la Vallée de Chevreuse) signale qu'elle participe aux travaux de révision du SAGE Orge-Yvette. Le SAGE prévoit zéro perte nette de zones humides. Édith DE KHOVRINE (APPEL+ Lésigny, 77) indique quant à elle qu'il est question de modifier le SAGE Yerres pour permettre l'urbanisation d'une zone humide.
- Inventaires, Charlotte CHIARELLI (ADEVA 77) souligne que, lorsque les naturalistes n'ont pas fait de saisie d'inventaire, s'il n'y a pas de données chiffrées au muséum, les procédures ne servent à rien, exemples à l'appui.

#### **Approbation à l'unanimité du rapport d'activité.**

### **3.2 Rapport financier 2022 par le trésorier, vote**

Michel Riottot, trésorier, présente le rapport financier et le compte de résultat certifié par le cabinet comptable FIABILIS, documents qui avaient été envoyés préalablement à la tenue de l'assemblée générale. Les comptes 2022 sont en hausse de 60 % par rapport à ceux de l'année 2021. Finalement, on constate que le colloque eau dégagera un excédent compris entre 12 000 et 15 000 €. Remerciements adressés à Olivier Lionnard, dans le cadre du mécénat d'entreprise dont nous bénéficions. Il est passé de la salle des marchés d'une grande banque à la comptabilité d'une tête de réseau associative !

#### **Approbation à l'unanimité du rapport financier 2022.**

**Quitus au trésorier pour les comptes de l'exercice 2022 tels que validés par le cabinet FIABILIS est donné à l'unanimité.**

**L'affectation du résultat 2022, soit l'excédent tel qu'il ressort des comptes validés, au compte de report à nouveau 2023, est approuvée à l'unanimité.**

#### **Approbation à l'unanimité de la clôture de nos comptes bancaires au Crédit Coopératif.**

#### **4. Plan d'action triennal 2022-2024, actualisation 2023, vote**

Il s'agit d'une mise à jour, pour l'année 2023, du plan d'action triennal démarré en 2022, avec les mêmes axes. Ils sont divisés en sous-objectifs, avec indication, pour chacun, d'un référent au sein du bureau.

1. Réconcilier nature et aménagement du territoire.
2. Favoriser la prise en compte de la biodiversité aux niveaux régionaux, départementaux et locaux.
3. Promouvoir des solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour la région Île-de-France.
4. Améliorer la santé environnementale des franciliens.

L'axe 4 sera amplifié.

**Le plan d'action triennal et en particulier sa mise à jour pour 2023 sont approuvés à l'unanimité.**

#### **5. Budget prévisionnel 2023**

Michel RIOTTOT présente un budget prévisionnel 2023 revu à la hausse et s'équilibrant à 403 080 €. Il souligne qu'après enquête auprès des membres du bureau, du conseil d'administration, des animateurs des groupes de travail, de nos représentants, l'activité des bénévoles représente au moins une quinzaine d'ETP (équivalents temps-plein). Nous recevons des aides de l'État pour l'emploi d'apprentis.

Concernant la publication de notre magazine LIAISON, il signale la parution fin 2023 d'un n°200 correspondant au 40<sup>ème</sup> anniversaire de sa création.

**Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.**

#### **6. Cotisations 2023, vote**

Il est proposé que les cotisations restent inchangées :

- pour un collectif, 50 € plus 10 € de participation à la communication (abonnement à la revue *Liaison*, newsletters...) pour le collectif, plus 10 € pour chacune des associations faisant partie du collectif. Soit, si celui-ci regroupe N associations, une cotisation totale de : **(50 € + 10 €) + (N X 10 €)**
- pour une association directement adhérente 50 € plus 10 € de participation à la communication (abonnement à la revue *Liaison*, newsletters...).

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **7. Élection au conseil d'administration**

Jane BUISSON rappelle l'article 6-2 des statuts du 11/12/2021 :

Les membres du conseil sont élus au scrutin secret pour trois ans par l'assemblée générale. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Leur mandat de trois ans pourra être renouvelé une seule fois.

Ils sont choisis parmi les quatre collèges de membres dont se compose l'assemblée générale comme suit :

- 16 membres maximum pour la catégorie des collectifs territoriaux définis géographiquement ;
- 4 membres maximum pour la catégorie des associations et collectifs thématiques ;
- 3 membres maximum pour la catégorie des associations directement adhérentes ;
- 1 membre maximum pour la catégorie des membres d'honneur.

Situation au 18 mars 2023 :

- 3 Postes vacants (1 au collège collectifs territoriaux, 2 au collège associations directement adhérentes)
- 8 postes à renouveler (7 collège collectifs territoriaux et 1 du collège membres d'honneur)

Les 8 mandats renouvelables sont ceux des 8 membres du bureau actuel. Ceux-ci nous ont tous fait part de leur candidature pour un nouveau mandat. Nous avons également reçu la candidature de Madame Isabelle VENAULT, présidente de l'ACSERB (Association Chartriptaine de Sauvegarde de l'Environnement Rural et de la Biodiversité). Cette association est adhérente à JADE (Jonctions des Associations de Défense de l'Environnement, association adhérente à FNE 78) dont elle est membre du bureau, dont la lettre de motivation est présentée.

L'élection porte donc sur les candidatures suivantes :

CANDIDATS	COLLÈGE
BLANCHARD Luc	Collège collectifs territoriaux
BUISSON Jane	
JAOUEN Marie-José	
MARTIN-DUPRAY Muriel	
MOULIN Jean-Pierre	
NÉDELEC Christine	
REDON Francis	
VENAULT Isabelle	
RIOTTOT Michel	Collège membres d'honneur

**Les 9 candidats sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit par les 20 membres correspondant à 292 voix.**

A l'issue du vote, le conseil d'administration se compose des 22 membres suivants :

Collège (1) : Luc BLANCHARD, Michel BONNEFOY, Claude BORNECQUE, Jane BUISSON, Jean-François DUPONT, Gwénola FERRAN-ROCCHI, Catherine GIOBELLINA, Marie-José JAOUEN, Muriel MARTIN-DUPRAY, Jean-Pierre MOULIN, Christine NÉDELEC, Irène NENNER, Jean-Pierre PARISOT, Francis REDON, Pierre SALMERON, Isabelle VENAULT

Collège (2) : Françoise BROCHOT, Jean-Claude MAÎTRE, Alain NONQUE, Kaméra VÉSIC

Collège (3) : Jean-Claude CAVARD

Collège (4) : Michel RIOTTOT

La séance de l'assemblée générale est levée à 13.00 h.